

Séance du 7 septembre 1980 -
Élection au Sénat

Procès-verbal de l'élection d'un délégué
et de trois suppléants.

Le dix-neuf cent quatre vingt, le sept septembre à neuf heures,
le Conseil municipal de la commune de Bombess s'est réuni au
lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary, Maire.

Étaient présents:

M^r Allary Ernest
Furet Fernand
Ponderon Robert
Gouédo Onésime
Faure Hubert
Philippeau Boris
Joseph Richard
Mazière Alban Robert
Derouerie Yves

M^{me} Villet Glodie

Absent non représenté:

M^r Piraud Guy

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code électoral, le Bureau ^{annuel} constitué de M^{rs} Allary, Ferret, Faure, Théliepau.
Le Conseil a élu pour secrétaire M^r Théliepau.
M^r le Président a donné lecture :

- 1^o de l'article du Code électoral relatif à l'élection des sénateurs ;
- 2^o du décret fixant la date à laquelle les Conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 28 septembre 1930 dans le département ;
- 3^o de l'arrêté préfectoral concernant à cet effet les conseils municipaux.

Election du délégué

1^{er} tour de scrutin

Le Président a, ensuite, invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à neuf heures trente. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
à déduire : bulletins blancs et nuls :	-
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M ^r Allary Ernest	8 voix
M ^r Bordenon Robert	1 voix
M ^r Faure Hubert	1 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M^r Allary Ernest, né le 1.2.09 à Bombes qui a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
à déduire : bulletins blancs et nuls :	-
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M ^r Ferret Fernand	8 voix
M ^r Bordenon Robert	8 voix
M ^r Guédo Onésime	6 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

M^r Ferret Fernand, né le 20.01.03 à Saint-Breuil-de-Gragnac, Deux-Sèvres, qui a déclaré accepter le mandat

M^r Bordenon Robert, né le 27.08.27 à Bombes Charente, qui a déclaré accepter le mandat.

M^r Guédo Onésime, né le 05.05.19 à Saouécé, Mayenne, qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à dix heures. Ont signé les membres présents :

